

PROagri

POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Je vérifie la conformité de mon pulvérisateur

Les + / AVANTAGES

- > J'ai l'esprit tranquille en cas de contrôle
- > Je réalise des économies d'intrants
- > Je connais bien l'état de mon matériel
- > Je suis informé des règles de base pour le bon réglage de mon matériel

CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE - SEPTEMBRE 2022 - CREDIT PHOTO : PRÉSEAU CHAMBRES D'AGRICULTURE



Scannez ce QR code avec votre smartphone et accédez à toutes les infos !



#AimeTonAgri



dordogne.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DORDOGNE



Vous souhaitez

- Vérifier l'état général de vos pulvérisateurs afin de vous mettre aux normes (contrôle technique obligatoire* pour les appareils de plus de 5 ans et les appareils dont le contrôle arrive à échéance de ses 5 ans de validité)
** Réglementation s'inscrivant dans le cadre de la loi sur l'eau de décembre 2006 qui vise à réduire les pollutions par les produits phytosanitaires*
- Maîtriser la pression parasitaire en utilisant la moindre dose de produits phytosanitaires



Notre service

- Examiner tous les composants du pulvérisateur sur le banc d'essai : châssis, structure de rampe, sécurité, fuite, fonctionnement des commandes, mesures de pression, mesures de débit



Nous vous remettons

- Diagnostic de votre pulvérisateur (contrôle technique de l'état de fonctionnement du matériel)



Votre contact

📞 05 53 45 19 00



Tarifs et conditions de vente sur demande



Ouverture : du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

